

naissances spéciales, et pour les obtenir il faut qu'un instituteur, avant de se mettre à l'œuvre subisse un stage, pendant lequel il pourra se familiariser suffisamment avec les notions rudimentaires de la science pédagogique, pour s'acquitter efficacement de ses devoirs. Cette préparation lui est nécessaire comme elle est nécessaire à l'homme de profession, et même à l'artisan. On ne devient pas avocat, médecin ou notaire, sans s'y être préparé par une cléricature, comme on ne devient pas charpentier, maçon et forgeron, sans avoir passé par l'apprentissage. La profession de l'enseignement, la plus importante, peut être (puisque'elle est chargée de l'éducation morale et intellectuelle des jeunes générations), moins que les autres n'est exempte de ces études préliminaires. Malheureusement, elles font presque entièrement défaut chez la plupart de nos instituteurs, et surtout chez nos institutrices dans nos écoles publiques. Bien souvent une jeune fille, après quelques années de pensionnat, à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, sans posséder les moindres notions pédagogiques, est chargée d'enseigner à une nombreuse classe d'élèves dont quelques-uns lui sont à peine inférieurs en âge; il s'en suit une absence complète de discipline et un enseignement défectueux, sans méthode, qui ne produit que des résultats déplorablement insuffisants, lorsqu'ils ne sont pas complètement nuls.

"Voilà la grande lacune qu'il nous faut combler (et c'est une réforme urgente qui s'impose), en nous servant, en attendant mieux, des matériaux que nous avons sous la main.

"Inutile d'espérer qu'il sera possible d'imprégner, du jour au lendemain, les quelques six mille instituteurs et institutrices qui dirigent actuellement nos écoles publiques, d'une méthode bien complète; mais nous pourrions au moins utiliser ce nouvel octroi en le faisant servir à leur inculper les notions élémentaires de la science pédagogique, indispensables à la bonne conduite et au succès d'une école. On m'a suggéré pour cet objet, un procédé très simple et peu dispendieux dont je propose au gouvernement de faire l'essai.

"Nos inspecteurs d'écoles sont maintenant tenus de faire deux visites par année à toutes les écoles de leurs circonscriptions, l'une au début et l'autre à la fin de l'année scolaire. La première n'est pas indispensable et pourrait être utilement remplacée, par deux ou trois jours de conférence que l'inspecteur donnerait à tous les instituteurs et institutrices de chacune de ses municipalités, en les réunissant à cet effet, dans la localité la plus centrale de chaque comté compris dans sa circonscription. Dans ces conférences, l'inspecteur traiterait uniquement et sommairement de la méthode d'enseignement